

La location meublée professionnelle ou non professionnelle

Objectifs :

Comprendre la frontière entre les revenus fonciers et les revenus issus des locations meublées
Appréhender les statuts et les particularités des loueurs en meublé professionnel et non professionnel
Appliquer la législation en matière de TVA sur les locations meublées (résidence avec services et activité para-hôtelière)

Public concerné et prérequis :

Tout public
Aucun prérequis

Intervenant(s) : FAGET Raymond

Qualification des intervenants :

Consultant en gestion patrimoniale
Formateur en fiscalité et droit des affaires à l'Université de Droit de Toulouse et de Toulon (Master II)

Moyens pédagogiques et techniques :

Présentation d'exemples pratiques sur grand écran
Remise de support de cours, bibliographie, études et tableaux de synthèses actualisés des publications des lois de finances et des évolutions de la jurisprudence
(Code des impôts, instructions administratives BOFIP, RJF édition Francis Lefebvre)

Durée de la formation : 6 heures.

Nombre de participants maximum : 30 stagiaires.

Programme :

Les aspects juridiques et fiscaux de la location meublée
L'imposition en BIC (micro BIC et régime réel)
La différenciation du régime de loueur en meublé professionnel (LMP) et non professionnel (LMNP)
L'intérêt de la déduction de TVA dans la location meublée avec activité para-hôtelière
Les résidences avec services aux étudiants, résidences de tourisme classées, résidences pour retraités et personnes invalides ainsi que les EHPAD
La réduction d'impôt CENSI-BOUVARD applicable aux locations meublées
Les modes de financement et le rôle du remboursement de crédit de TVA dans la réalisation de l'opération

Modalités d'évaluation des acquis :

Quiz général en fin de formation
Questions / Réponses
Questionnaire de satisfaction

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée
Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Site Aix Les Milles : 3 allée des ingénieurs - 13290 Aix Les Milles, RDC Droite
Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap - Frédéric REGIS au 04 42 24 29 03 par mail à fregis@elythe.com
Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : 95% des stagiaires satisfaits

* Période de référence : Année 2023

Conditions tarifaires :

Adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : 162,50 €

Tarif TTC (TVA 20 %) : 195,00 €

Non-adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : 245,83

€

Tarif TTC (TVA 20 %) : 295

€